

MENTIONS OBLIGATOIRES

## CLINIQUE VETERINAIRE « DU COQ A L'ANE »

24 Boulevard du Commandant René Mouchotte

64320 BIZANOS

TEL : 05 59 30 11 56

Email : [clinique.coqalane@gmail.com](mailto:clinique.coqalane@gmail.com)

[Facebook](#) : « Clinique vétérinaire du Coq à l'âne »

Notre équipe vétérinaire soigne exclusivement les chiens, les chats et les nouveaux animaux de compagnie.

---

### SOCIETES D'EXERCICE ET RESEAUX PROFESSIONNELS

La forme juridique de la clinique vétérinaire est la SELARL de vétérinaires du Coq à l'âne. Elle est détenue par 5 associés à part égale :

- Dr Jean-Georges Barande, n° ordre 8629
- Dr Christophe Lamazou, n° ordre 11930
- Dr Philippe Deloffre, n° ordre 16246
- Dr Sébastien Connefroy, n° ordre 21471
- Dr Martin Fargheon, n° ordre 24278

La SELARL fait partie d'un GIE de 6 structures, le groupement ELANVET.

---

### HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, les consultations ayant lieu sur rendez-vous de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.

La clinique est également ouverte le samedi de 8h30 à 18h, les consultations ayant lieu sur rendez-vous de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

---

## PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Notre équipe de vétérinaires :

- Dr vétérinaire Jean-Georges Barande, n° ordre 8629
- Dr vétérinaire Christophe Lamazou, n° ordre 11930
- Dr vétérinaire Philippe Deloffre, n° ordre 16246
- Dr vétérinaire Sébastien Connefroy, n° ordre 21471, CES d'orthopédie et de traumatologie, DU de microchirurgie.
- Dr vétérinaire Martin Fargheon, n° ordre 24278, CES d'orthopédie et de traumatologie
- Dr vétérinaire Madeleine Briaud, n° ordre 22400
- Dr vétérinaire Anne Poujol, n° ordre 24318
- Dr vétérinaire Lucie De Oliveira, n°ordre 28692
- Dr vétérinaire Sophie Moretti, n°ordre 25400

Notre équipe d'auxiliaires spécialisés vétérinaires :

- Nadine Barande : ASV niveau 5
- Cyriane Boudier : ASV niveau 5
- Lynda Espagnou : ASV niveau 5
- Sandrine Frédier : ASV niveau 5
- Fabienne Larrourou : ASV niveau 5
- Nathalie Lebrand : ASV niveau 5
- Fabienne Manescau : ASV niveau 5
- Frédéric Salvat : ASV niveau 5
- Stéphanie Barrere : Apprenti ASV, en cours de formation
- Camille Ruols: Apprenti ASV, en cours de formation
- Valentine WOWK : Apprenti ASV, en cours de formation

Notre comptable :

- Nadine Robbe : Comptable

---

## PRINCIPALES PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

ET TARIFS DE CES PRESTATIONS AU 01 JANVIER 2018

<b>Libellé des principaux actes</b>	<b>Tarif TTC</b>	<b>Libellé des principaux actes</b>	<b>Tarif TTC</b>
-------------------------------------	------------------	-------------------------------------	------------------

Consultation	38.5	Castration Chat	73.00
Consultation REFERE	47.50	Castration Jeune Chien	193.00
Consultation : animal supplémentaire	22.60	Castration NAC	95.60
Consultation d'urgence	84	Stérilisation chatte	124.00
Consultation de suivi	22.60	Stérilisation chienne	288.00
Passeport (délivrance et enregistrement)	18.00	Stérilisation NAC	131.30
Identification électronique	69.30	Gestion péri-opératoire	43.00>>53 .80
Consultation vaccinale chien CHLPPi	59.00	Chirurgie : pose d'agrafe	5.40
Consultation vaccinale chien Piroplasmose	78.80	Anesthésie gazeuze nac (5 minutes)	13.20
Consultation vaccinale Rage	51.50	Anesthésie générale niveau 1 à 5	23.80>>16 8.60
Consultation vaccinale furet	51.50	Acte chirurgical chat	64.10>>89 .60
Consultation vaccinale lapin	41.10	Acte chirurgical chien	68.50>>89 .60
Déplacement Agglomération paloise	27.90	Pansement orthopédique	43.20
Prise de sang	11.60	Pansement simple	21.60
Contrôle Glycémie Diabète	15.20	Radiographie numérique : niveau 1 à 4	36.90>>94 .90
Hématologie (nfs)	27.40	Radiographie : suivi post-op.	31.50
Bilan biochimique vaccinal ou pré-op.	49.60	Radiographie : transit baryté (3 radios)	84.30
Biochimie (le paramètre)	9.00	Radiographie dysplasie hanches	126.60
Ionogramme	18.00	Radiographie dysplasie hanches+coudes	205.70

Test fiv-felv	27.90	Echographie	47.50>>98 .00
Test groupe sanguin	28.50	Biopsie ou cytoponction écho-guidée	86.40
Frottis sanguin	13.40	Endoscopie	63.30>>21 6.00
Analyse d'urine (bandelette et densité)	10.80	Pension chat (-10 % après 7° jour)	10.20
Electro-cardiogramme (ecg)	43.20	Pension nac	6.30
Examen microscopique	13.40	Hospitalisation chat avec soins intensifs	44.80
Examen ophtalmologique	13.40	Hospitalisation chat avec soins	32.20
Injection de médicament	13.40	Hospitalisation NAC	23.50
Injection de plusieurs médicaments	21.60	Hospitalisation chien avec soins	41.10
Injection intra-veineuse (produit en sus)	10.80	Hospitalisation chien avec soins intensifs	53.80
Perfusion (pose d'une voie veineuse)	43.20	Chimiothérapie locale avec anesthésie	84.30
Réhydratation sous-cutanée	21.60	Chimiothérapie chat	110.70>>1 53.90
Transfusion	108.00	Chimiothérapie chien	126.50>>1 53.90
Ponction de liquide cephalo-rachidien lcr	65.40	Euthanasie chat	59.00
Ponction de moelle osseuse	43.20	Euthanasie chien	68.50
Ponction épanchement abdominal	43.20	Euthanasie chiot ou chaton nouveau né	10.80
Ponction épanchement péricardique	86.40	Incinération collective chat	53.80
Ponction épanchement thoracique	86.40	Incinération collective chien	77.00
Pose sonde d'oesophagostomie	65.40	Incinération collective nac	21.10

Sondage urinaire (sur occlusion)	43.20	Incinération individuelle chat	156.50
Dentisterie : chirurgie dentaire (15 min)	64.30	Incinération individuelle chien	181.80
Dentisterie : radiographie dentaire	12.70	Incinération individuelle nac	116.60
Dentisterie : soin dentaire (détartrage 15 min)	43.20		
Dentisterie:soin dentaire nac (10 minutes)	21.10	Location collier aboistop (une semaine)	9.00
Insémination artificielle (2 fois à 24h)	126.00		
Frottis vaginal	21.60		

Les tarifs de ces actes principaux sont également affichés dans notre salle d'attente.  
L'ensemble de nos tarifs est à la disposition du client et disponible sur simple demande.

---

#### SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

En dehors des heures d'ouverture de la clinique, les animaux hospitalisés ne sont pas soumis à une surveillance par un personnel qualifié. Par contre, notre chartre nous impose de rester le temps nécessaire auprès des animaux qui ne sont pas stabilisés et qui méritent encore des soins, avant de pouvoir être laissés sans surveillance.

---

#### PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Tous les soirs de la semaine (du lundi au vendredi), un vétérinaire de la clinique reste disponible par téléphone et le cas échéant, est en mesure de consulter en urgence.

Durant le week-end, en dehors des horaires d'ouverture de la clinique, un service de garde organisé entre les différents cabinets et cliniques paloises assure la continuité des soins. Le cahier des charges de ce service de garde impose au vétérinaire d'astreinte de contacter dès la fin de la garde, le vétérinaire traitant habituel, pour le tenir informé des soins réalisés aux animaux de sa clientèle.

---

#### ESPECES TRAITEES

La clinique soigne exclusivement les espèces suivantes:

- Chats
- Chiens
- Furets
- Lapins
- Rongeurs (cobaye, chinchilla, octodon, rat, hamster...)
- Reptiles (tortues, serpents, lézards)
- Oiseaux

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à :

- La clinique équine du domaine de Sers à Serres-Castets pour les chevaux
- La clinique vétérinaire du Piemont à Nay pour les animaux de rentes
- La clinique vétérinaire de Soumoulou pour les animaux de rentes
- La clinique vétérinaire de Nay pour les animaux de rentes

---

#### RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

---

#### CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

---

#### DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à des fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Incinérés, ZA Les Trussots, 85570 L'Hermenault, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

---

#### ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

---

#### ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux trouvés errants sur l'agglomération paloise sont sous la responsabilité du maire de la commune sur laquelle ils ont été ramassés. Par convention avec les communes de l'agglomération, il est possible que nous prenions en charge ces animaux errants durant nos horaires d'ouverture.

En dehors de ces horaires, seules les mairies ou la société SACPA sont habilitées à nous amener en urgence des animaux errants. La personne trouvant un animal errant se doit donc de contacter la mairie du site de ramassage, pour que nous puissions intervenir.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée. Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments entamés ne peuvent être repris. Un paiement en plusieurs fois (au maximum 6) est possible par la réalisation de plusieurs chèques. Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture. Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

---

## LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique : Organisme à contacter : Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires de Nouvelle Aquitaine, 40 rue de belfort, 33000 Bordeaux, Tél : 05 56 24 56 93, [cro.aquitaine@veterinaire.fr](mailto:cro.aquitaine@veterinaire.fr)

---

## RCP

Assurance AXA BARON, 38 avenue de la Résistance, 64000 PAU, Tél : 05 59 32 09 60

---

## LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs de la clinique du Coq à l'âne.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.